



Pension et autres dépenses

Par **nemiko**, le **05/10/2009** à **21:32**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis plusieurs années, et je verse une pension alimentaire de 500 euros pour mes deux filles (19 et 16 ans aujourd'hui), toutes les deux étudiantes.

Or depuis le jugement de divorce, mon ex-femme me réclame systématiquement de l'argent (en plus de la pension), pour des dépenses autres: l'inscription aux écoles, le coiffeur, l'esthéticienne, les vêtements, les sorties, les fournitures scolaires, l'essence, la cantine...

Je n'ai jamais discuté ces sommes et j'ai toujours réglé à chaque fois qu'elle m'a réclamé.

Aujourd'hui j'ai l'impression d'être pris pour "une vache à lait".

Sans rentrer en conflit avec elle, j'aimerais savoir si le versement de la pension ne fait pas double emploi avec les autres sommes que je verse régulièrement.

Dans mon jugement de divorce il est écrit: "Fixe la pension alimentaire mensuelle due par le père pour l'éducation et l'entretien des enfants à la somme de, et ce non compris tous suppléments familiaux s'il en est".

Je me demande jusqu'où mon ex-femme peut aller avec cette phrase.

Je vous remercie par avance de votre éclairage sur ce point.

Cordialement